

# ***Les Boutergues, une grange cistercienne de l'abbaye de Mazan sur les hauts plateaux ardéchois***

1. - Tènement : terre tenue d'un seigneur, tenure.

*Localisation des Boutergues  
Au premier plan le pont de  
Rieutord sur la Loire ;  
à l'horizon, à droite  
le mont Gerbier-de-Jonc*

**B**ien abrité du vent du nord, au revers d'une colline qui domine le haut val de Loire, le domaine des Boutergues était situé sur l'ancienne paroisse de Sainte-Eulalie, dans le mandement d'Usclades, aujourd'hui commune d'Usclades-et-Rieutord.

Les moines de l'abbaye cistercienne de Mazan ne s'y trompèrent pas en identifiant, dans une pente abritée, un vaste tènement<sup>(1)</sup> pratiquement plat et presque fermé naturellement, à la manière d'un enclos. Une forte source sourd en ce lieu propice à l'élevage et d'où l'on domine le haut val



## 10 | Les Boutergues, une grange cistercienne

de Loire, depuis la Grange de Blaye jusqu'au confluent de la Loire et de la Padelle, près du pont de Rieutord. L'accès principal se faisait par un large chemin, depuis les plaines d'Usclades. Deux autres *drayes* permettaient de descendre vers les pâturages du bord de Loire ou de se diriger vers l'église de Sainte-Eulalie.

Cette grange mazanaise avait pour vocation l'élevage. Le domaine se développait sous l'Ancien Régime sur plus de deux cents hectares d'un seul tenant. Difficile de décrire le bâtiment du Moyen Âge tant les bâtisses de montagne ont été

Les granges cisterciennes constituaient l'armature du succès économique de l'ordre. Chaque *grangia* apparaît comme une entreprise assez autonome. Le gestionnaire direct d'une grange — un moine si la grange est très proche de l'abbaye, mais le plus souvent un *convers*<sup>(2)</sup> ou un *donat*<sup>(3)</sup> — en assure la gestion quotidienne et en centralise les revenus. Le maître de grange dispose d'une main-d'œuvre permanente de *convers* et de salariés laïcs qui apparaissent comme des gens spécialisés dans leurs petits métiers : forestiers, laboureurs, bergers... Ainsi, pour répondre à toutes les activités économiques qui

2. - *Convers* : personne qui, dans un monastère, se consacre aux travaux manuels.

3. - Un *donat* "donnait" sa vie à l'abbaye : celle-ci lui portait assistance en échange de son travail, sa vie durant.



Mur en appareil d'orgues basaltiques. Ancienne dépendance utilisée pour les ovins

remaniées au cours des siècles. Couverte de genêt, elle devait s'allonger sur plusieurs dizaines de mètres pour abriter un important troupeau de bovins et un grand fenil où stocker les provisions hivernales de foin. Les ruines actuelles sont celles des bâtiments du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans le *queyrat* — habitation du maître — furent utilisés quelques moellons de granite mais c'est le basalte qui domine dans toute la construction. Les affleurements basaltiques de Jai-la-Roche à Usclades et le grand rocher du Chastelas fournirent de grandes orgues basaltiques et autres matériaux employés pour les écuries et autres dépendances.

incombent à une grange — produire mais aussi acheminer et vendre —, il fallait un certain nombre d'exécutants.

La terre des Boutergues entre dans l'Histoire en 1209, lorsque le seigneur de Géorand vend<sup>(4)</sup> à l'abbaye de Mazan deux mas au terroir d'Usclades : ces mas de Motos et des Garris confinaient à l'ouest avec la terre des Boutergues — *terra qua nominatur delz Botergues* — qui faisait partie auparavant des possessions du lignage de Géorand. L'abbaye de Mazan décida de ne pas investir dans un premier temps sur ce terroir fait de pâturages et de bois : les Boutergues ne sont pas

4. - Archives départementales de l'Ardèche (A.D.A.), 3 H 1, f° 4-6v°.

5. - A.D.A., 3 H 1, f° 185 et *Gallia Christiana*, t. XVI, col. 240.

6. - Le domaine est borné au sud par un grand rocher basaltique qui domine le cours de la Loire dans la courbe que fait le fleuve entre les fermes de Paradis et de Georges. Ce rocher, dont le sommet émerge d'un bosquet de hêtres, est nommé par les habitants des environs *lou chastelas* : est-ce parce qu'il reprend la forme d'une tour ou est-ce le dernier souvenir d'une construction féodale (néanmoins jamais mentionnée dans les chartes médiévales connues) ?

7. - A.D.A., 3 H 1, f° 70.

8. - A.D.A., 3 H 1, f° 1-11.

9. - Cette charte révèle que le domaine des Boutergues était alors entouré de bois et forêts importants, peut-être les restes de la légendaire forêt qui, racontait-on dans les chaumières, recouvrait complètement jadis le tracé Le Pal-Le Béage. « [...] *excepta quadam parte cuiusdam nemoris vocati los deves des Botergues siti juxta grangiam deus Botergues prout conjungitur dicta pars nemoris dicta grangia circumcirca* [...] ».

10. - A.D.A., 3 H 1, f° 95 v° - 101 v°.

11. - Cellérier : religieux préposé à l'intendance dans un couvent, économiste.

12. - CANIVEZ (J.), *Statuta capitularum*, t. III, 1389, statut n° 54, Louvain.

13. - Arrentement : action de donner ou de prendre moyennant une rente, fermage.

14. - Cette famille Chasalon était ancienne à Usclades : elle tenait l'auberge du Dauphin, près de la chapelle, avant la famille Anthouard. En plus d'aubergiste, un des membres de la famille fut notaire à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. C'est de cette famille que sortit messire Jean Casalet (Chasalon, transformé en provençal) qui devint abbé de l'abbaye de Sénanque, carrière ecclésiastique favorisée par la proximité de Mazan, abbaye mère de Sénanque.

15. - A.D.A., 2 E 22292, f° 5v°.

mentionnées en effet dans la bulle<sup>(5)</sup> de 1217 du pape Honorius III, qui prenait alors sous sa protection l'abbaye et ses biens temporels. À la sortie d'Usclades, la route du Pal borne ce domaine<sup>(6)</sup> mazanais dont elle sert de limite à l'ouest en 1318, lors d'une transaction<sup>(7)</sup> entre l'abbé de Mazan et le prieur du Cros-de-Géorand.

En 1321, un nouveau traité<sup>(8)</sup> est passé entre le seigneur de Géorand et l'abbé de Mazan : l'une des clauses<sup>(9)</sup> mentionne un *devès* situé près de la grange des Boutergues et sur lequel la famille de Géorand prétendait des droits. La transaction donnera



*Le domaine des Boutergues, à 1253 mètres d'altitude, sur une carte d'État major, XIX<sup>e</sup> siècle*

raison à l'abbé qui, seul, aura la jouissance de ces bois. C'est ainsi que la grange monastique — *grangia* — est mentionnée pour la première fois en tant que telle, c'est-à-dire avec ses bâtiments, ses terres et ses possessions. Nous ne connaissons pas de charte mentionnant une bâtisse aux Boutergues avant cette époque mais il est probable qu'une construction existait en ce lieu dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, apogée de l'économie en faire-valoir direct de l'abbaye de Mazan sur les hauts plateaux.

Il est aussi question du domaine des Boutergues dans une contestation<sup>(10)</sup> élevée par le frère Pierre Thomas, cellérier<sup>(11)</sup> et procureur de l'abbaye de Mazan, à l'encontre du prieur de l'abbaye d'Aiguebelle. Le litige portait d'abord sur les limites des mandements du Goudoulet et de Mazan, au niveau de la Loire, et ensuite sur l'usage et le droit de prendre du bois d'œuvre dans la forêt du Puey Alcoyn, « *ad opus gran-*

*giarum de Botergues et de Blayneto* ». Le litige, soumis à l'arbitrage du cardinal Guillaume Court, de la curie papale d'Avignon, a été réglé sur ces deux points à la faveur de l'abbaye d'Aiguebelle.

À partir du XV<sup>e</sup> siècle, les documents se font plus nombreux sur ce domaine : les registres des notaires de l'abbaye de Mazan (Rochette d'Aubenas, Camus de Burzet, Dupont de Saint-Cirgues au XV<sup>e</sup> siècle, puis Simon Valentin et Jacques Laplanche de Montpezat au XVI<sup>e</sup> siècle) contiennent plusieurs transactions sur les Boutergues. En 1389, le chapitre général de l'abbaye de Cîteaux avait accepté que le monastère accense<sup>(12)</sup> cette grange des Boutergues. Il demande cependant aux abbés des monastères des Chambons et de Valbenoite de se renseigner sur cette affaire et de procéder ensuite à la ratification. La grange des Boutergues faisait néanmoins partie, avec l'exploitation voisine de Ginestoux, des domaines dont l'abbaye de Mazan s'était réservé l'exploitation. Il s'agissait en fait d'une situation intermédiaire entre le faire-valoir direct et l'arrentement<sup>(13)</sup> du domaine. La résidence du « maître » de la grange, les bâtiments d'exploitation ainsi que les principales ressources foncières étaient ainsi gérés directement par l'abbaye alors que certaines parcelles étaient acensées. En effet, jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, le domaine des Boutergues sera dirigé par un moine ou un donat, dépendant directement de l'abbaye de Mazan, résidant sur place mais rentrant régulièrement à Mazan, contrairement à d'autres granges et exploitations mazanaises qui furent louées, par le biais de baux emphytéotiques, à des tenanciers et ce, dès le début du XV<sup>e</sup> siècle.

Le premier « maître de la maison des Boutergues » connu est Jean Chasalon<sup>(14)</sup>, cité comme tel dans un acte<sup>(15)</sup> de 1436 du notaire Dupont de Saint-Cirgues-en-Montagne. C'est lui qui gère la grange monastique : il en répond devant l'abbé et devant le chapitre de Mazan. Mais devant les déboires financiers liés à la guerre de Cent Ans, il faut se résoudre à acenser certaines terres, même dans un domaine dont l'abbaye s'est réservé l'exploitation, principalement pour l'élevage. C'est bien ce qui se produit le 4 septembre 1436 :

l'abbé de Mazan, Guillaume de Géorand et sa communauté, réunis en chapitre, acensent à Vital Charreire du lieu de Duny une pièce de terre dans la grange des Boutergues, appelée le Chambon de Furnigier, située près de la Loire. Il devra enclore la parcelle d'une palissade en bois dans les deux ans puis construire un mur en pierres, en laissant un passage suffisant pour que les hommes des Boutergues puissent conduire le bétail jusqu'à la Loire, et ce, du 15 août à Noël.

En 1451, le responsable des Boutergues est Mathieu Volle<sup>(16)</sup> qui assiste comme témoin à la rédaction de l'acte de bail<sup>(17)</sup> de l'Ouleyre, autre exploitation mazanaise dans le mandement du Bleynet. Nous sommes alors à la fin de la guerre de Cent Ans et les cisterciens de Mazan, qui ont essuyé bien des malheurs, lui ont confié la direction des Boutergues.

À la fin du XV<sup>e</sup> siècle, Jean Valette<sup>(18)</sup> est à la tête de la grange des Boutergues. Un document<sup>(19)</sup> du 28 août 1499 mentionne qu'il est « *donatus Mansiade grangerio in Borie de Botergiis parrochia Sanctae*

*Aulaye* », c'est-à-dire donat de Mazan et fermier (responsable) du domaine des Boutergues dans la paroisse de Sainte-Eulalie. Il était encore en place en 1522, lorsqu'il prit des accords<sup>(20)</sup> avec le prieur de l'abbaye, frère Jean Pichot. Ce dernier avait pris à nouvel *acapt* le domaine des Boutergues, après que la décision ait été entérinée par l'abbé et le chapitre de l'abbaye. En ce début de XVI<sup>e</sup> siècle, le système de la commende<sup>(21)</sup> est déjà en place depuis plus de cinquante ans à Mazan. Ses effets dévastateurs dans la gestion des domaines vont même se ressentir dans les granges encore gérées directement par les moines, comme aux Boutergues. Le prieur Pichot devient en fait le rentier du domaine des Boutergues. Valette, précédent gestionnaire, reste en place pour administrer au quotidien l'exploitation. Il est toujours en place en 1528<sup>(22)</sup>. En 1529, Pierre Ventalon prend en main l'exploitation, qualifiée de « *metterie des Boutergues vers le Bleynet* », sans doute en remplacement de Pichot. Il est donc rentier de deux domaines importants puisqu'il loue<sup>(23)</sup> aussi en 1529 la grange de Chaude Oreille, toujours dépendante de

16. - Il est encore aux Boutergues en 1453 (A.D.A., 2 E 8801 f° 62).

17. - A.D.A., 2 E 8950, f° 85.

18. - Ce patronyme est souvent cité dans les fermes du mandement du Bleynet à cette époque (un mas de Valette existait même, près de Manson, dans la zone des Jalades. Une autre ferme du même nom était située près du gué de la Loire, sur la route Burzet - Le Puy).

19. - A.D.A., 2 E 5294, f° 30 v°.

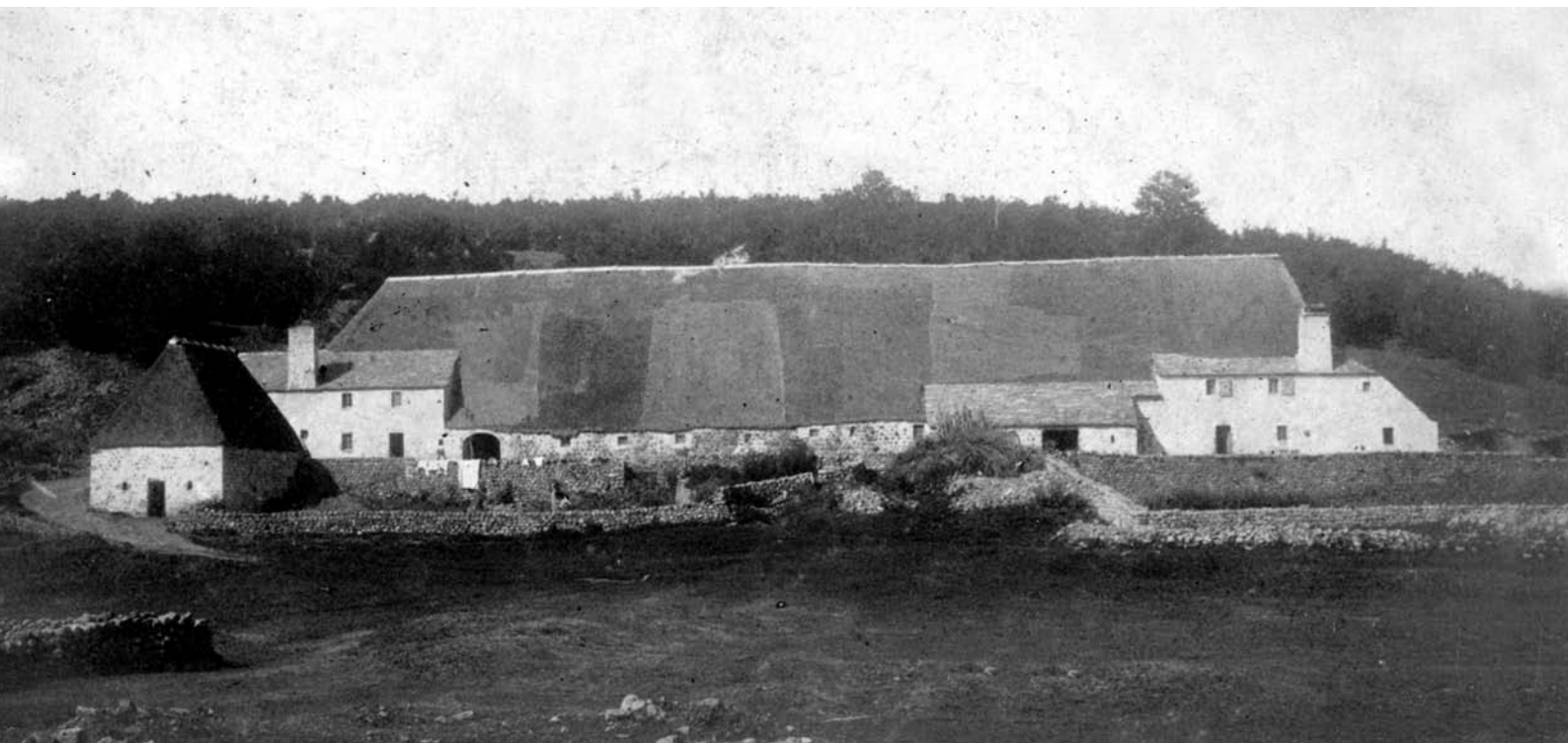
20. - A.D.A., 2 E 1537, f° 3 v°.

21. - Commende : concession d'un bénéfice à un ecclésiastique séculier ou à un laïc.

22. - A.D.A., 2 E 1534.

23. - A.D.A., 78 J.

*La ferme des Boutergues vers 1880. La taille des draps étendus sur un muret donne une idée des dimensions spectaculaires du toit de genêt (Coll. particulière)*



- 24. - A.D.A., 2 E 1543, f° 83.
- 25. - A.D.A., 2 E 1540, f° 638 v°.
- 26. - A.D.A., 2 E 1546.
- 27. - A.D.A., 2 E 1533.
- 28. - A.D.A., 2 E 1544, f° 221 v°.
- 29. - A.D.A., 2 E 8928, f° 223, notaire Claude Valentin de Montpezat.
- 30. - Archives départementales de la Lozère, III E 9830.
- 31. - A.D.A., série C.
- 32. - La famille Charrière était déjà aux Boutergues en 1670 (citée dans *Vent d'Usclades* de Régis Sahuc).
- 33. - Cité par Michel Carlat, « Les chartroux de Bonnefoy bâtisseurs », in *Revue du Vivarais*, Tome 88, n° 4, Déc. 1984.

l'abbaye de Mazan. Pour ce faire, il avait besoin de personnel ; c'est ainsi que cette même année, Jean Vidal est signalé sur le domaine<sup>(24)</sup>. Comme Jean Valette précédemment, il était aussi donat de Mazan, d'où sans doute les responsabilités élargies dont il bénéficiait. En effet, il est « *granger et donat* » de Mazan dans un texte<sup>(25)</sup> de 1532. En 1535, Ventalon est qualifié de « *rentier de la borie des Boutergues* » lors du nouveau contrat<sup>(26)</sup> de location passé pour six ans. L'année suivante, en 1536, il est choisi comme arbitre dans un litige par Jean Delolme de Ligeret à Sainte-Eulalie.

Quelques années plus tard, en 1544, messire Vidal Gineys, prêtre et curé du Cros-de-Géorand, passe un acte d'arrentement<sup>(27)</sup> avec l'abbé et le chapitre de l'abbaye de Mazan, pour les deux granges abbatiales du Bleynet et des Boutergues. Rentier, il nommait alors des fermiers qui lui payaient une redevance annuelle, en argent et en nature. Ainsi, Pierre Yllaire est signalé comme fermier aux Boutergues quand il signe comme témoin au mariage<sup>(28)</sup> Moulin - Teyssier de Rieutord. En 1578, c'est un membre de la famille Delolme, de Ligeret, qui habite les Boutergues. Le 5 mai, le vicaire de l'abbaye de Mazan, Jacques Cros, arrente<sup>(29)</sup> pour cinq ans à Jean Delolme le domaine, pour le prix de 100 livres par an ainsi qu'un quintal de « *fromage de fourme bon et marchand* ».

Au XVII<sup>e</sup> siècle, la gestion des biens de l'abbaye devient plus complexe : les baux ne sont plus passés directement entre l'abbaye et les fermiers, pour les granges et les divers biens : l'abbé commendataire préfère nommer un seul rentier général du temporel de l'abbaye, qui choisira lui-même des sous-rentiers pour chaque domaine. Avec Jean Rouvière, bourgeois de Pradelles et rentier général des biens et immeubles appartenant à l'abbaye, la spéculation s'intensifie, sur le dos des fermiers et au détriment des domaines dont le contrôle est moindre : les bâtiments ne sont plus forcément entretenus comme ils le devraient, certains chemins sont abandonnés... Bref, ces bourgeois et petits nobles ne s'intéressent qu'à optimiser au maximum leur investissement, tout comme d'ailleurs l'abbé qui ne se déplace plus dans l'abbaye.

Ainsi, le 2 janvier 1635, Jean Rouvière, bourgeois de Pradelles, loue<sup>(30)</sup> pour six années à Vital Fialon du Cros-de-Géorand la métairie des Boutergues, pour le prix de 260 livres par an et quatre quintaux de fromage fourme « *bon, sec et marchand* ». Cette redevance en fromage révèle clairement l'activité d'élevage de bovins de cette grande ferme de la Montagne. Le domaine est décrit dans ce bail : « *ladite mettérie des Boutergues scize et scituée en la paroisse de Sainte Aulaye consistant en une maison couverte à paille, prés, pasturals, jardins, boys et autres choses* ». En 1695, l'État de capitation<sup>(31)</sup> de la paroisse de Sainte-Eulalie indique que Pierre Fargier était fermier du domaine. Avec sa femme, Suzanne Bernard, ils eurent six enfants dont Pierre, époux de Hélie Valette. Le domaine est encore au début du XVIII<sup>e</sup> siècle considérable. Une expertise en 1713 nous apprend qu'il « *est affermé 1 500 livres ; il faut pour un tel domaine un fermier aisé et qui ait beaucoup des effets ; il est pourtant obligé d'habiter avec toute sa famille et tous ses effets dans un seul membre joignant les écuries sous un toit de genêts exposé tous les jours à se voir entièrement ruiné par un incendie. Cette crainte empêche les fermiers de donner afferme autant comme ils feraient s'ils étaient logés dans une maison couverte à lauzes comme le sont les autres domaines des gens aisés. Charrière<sup>(32)</sup> nous a dit que celui des Boutergues s'affermait 200 livres de plus s'il était ainsi couvert<sup>(33)</sup>* ». À la suite de cette expertise, il est décidé de construire pour le fermier un logement couvert de lauzes, séparé des écuries. De même l'habitation qu'il occupait jusqu'à présent, devant servir à agrandir ces écuries jugées trop petites, doit elle aussi être couverte de lauzes. En réalité, seules les habitations, à droite et à gauche du grand bâtiment, ont effectivement été couvertes de lauzes (voir photographie) ; il est probable que le rentier général ait décidé de ne pas poursuivre l'investissement, qui devait être plus que consistant pour une telle toiture !

Un autre contrôle est effectué en 1719, sous l'abbatiat de Louis de Montesquiou d'Artagnan, abbé commendataire de Mazan, sur la base d'un procès-verbal de vérification établi après le décès de Charles de la Garde de Chambonas en

## 14 | Les Boutergues, une grange cistercienne

1718, précédent abbé de Mazan. Outre l'abbaye, ce contrôle se faisait sur certaines granges de l'abbaye, dont les Boutergues. On y apprend que « *le couvert qui est de genêt avait été dérangé par le temps, faisant plusieurs ouvertures et qu'il était nécessaire d'en faire ramasser d'autres et de les faire bien ranger, comme on a accoutumé de faire dans ce pays [...]. Outre les réparations de l'arc qui y a été fait sur la porte de l'écurie et de la loge à cochons qui n'étaient point ordonnés par ledit verbal, nous avons remarqué que la moitié de la grange a été refaite et pavée, que le devant de l'entrée de la maison a été aussy pavé ; que devant et autour de l'écurie on a fait un plancher sur lequel le bétail est attaché, qu'on y a fait des crèches et qu'on a fait une séparation de bois entre l'écurie et la chambre où le rentier reste. Et encore qu'on a fait une petite maison<sup>(34)</sup> au devant de celle dont il vient d'être parlé couverte à joncs et paille où l'on fait reposer le bétail à laine, laquelle maison le rentier a dit avoir fait à ses dépens ».*

Après la Révolution de 1789, le domaine fut vendu comme bien national. Une première enchère fut adjugée à Étienne Prévot de Mayres pour 81 000 livres, le 12 janvier 1792, mais celui-ci n'effectua jamais le paiement. Une nouvelle enchère fut donc organisée et le domaine fut adjugé<sup>(35)</sup> le 1<sup>er</sup> mars 1793 à Coste, notaire

de Joyeuse, pour la somme de 79 300 livres. La propriété fut louée peu après, en deux lots, à deux habitants de Burzet : Jacques Mazon et Antoine Masneuf. Mazon y résida et effectua des réparations aux bâtiments. Le domaine fut rançonné<sup>(36)</sup> à cette époque : le 3 floréal de l'An IV, jour de l'attaque de Montpezat par les chouans de la Montagne, la troupe du Grand Chanéac s'était portée sur la ferme des Boutergues. Ayant ligoté le fermier, ils emmenèrent 8 bœufs, 6 moutons gras, une jument, le linge et les habits, sans oublier de dévaliser les provisions « de bouche ».

Ce domaine était l'un des plus importants de la Montagne, avec son large corps de ferme et son gigantesque toit de genêt, comme le montre le cliché des années 1880. Il est à rapprocher de la Borie, située à coté de l'abbaye de Mazan. Régis Sahuc, chantre des hauts plateaux d'Usclades, relate « *qu'on trouvait là en permanence plusieurs servantes, des bergers et des bouirous, valets chargés des bœufs* ». En hiver, jusqu'aux années 1910, le maître de maison engageait un instituteur ambulant.

Abandonnée après 1945, la bâtisse se détériora rapidement. Le grand toit ne tarda pas à s'écrouler. Aujourd'hui, il ne reste qu'un pan de mur de la partie d'habitation et la puissante cheminée, aux pierres bien agencées, perdus au milieu des broussailles et des bosquets qui dominent la Loire.

34. - Voir ce petit bâtiment à gauche de la photographie ancienne.

35. - A.D.A., Q 248, f° 703, acte 126.

36. - SAHUC (Régis), *Vent d'Usclades*, p. 106.

*Groupe de bouirous en Montagne, vers 1880 (Coll. particulière)*





37. - A.D.A., 2 E 1551, f° 103 v°.

*Ruines des Boutergues en 2007*

Pour l'anecdote, Boutergues était le nom d'une vache qui fut offerte en 1550 par l'abbé de Mazan à quatre de ses moines qui devaient exploiter<sup>(37)</sup> les fermes de la Borie et du Puyfau, près de l'abbaye. Les autres huit vaches de ce troupeau s'appelaient : Cayrelle, Servir, Briomice, Colomba, Chabrole, Maurina, Broucha et Merchade !

Le souvenir des Boutergues reste vif dans la mémoire des anciens de la Montagne du Vivarais : les spectaculaires dimensions de la chaumière faisaient l'admiration de tous ! Son histoire, intimement liée à celle de l'abbaye de Mazan, se déroule sur huit siècles. D'autres granges mazanaises de la Montagne — le Bleynet, Issanlas, Sabourzial et autre Chaumiène — mériteraient elles aussi une étude approfondie pour mieux comprendre la mise en valeur des hauts plateaux du Vivarais au Moyen Âge et les relations entre les populations locales, les familles seigneuriales en place et les institutions monastiques.

### **L'abbaye de Mazan**

Le domaine des Boutergues était l'une des nombreuses granges monastiques de l'abbaye cistercienne de Mazan. Fondée entre 1119 et 1122, Notre-Dame-de-Mazan était située sur les hauts plateaux du Vivarais, près du village de Saint-Cirgues-en-Montagne, à plus de 1 000 mètres d'altitude. L'abbaye prospéra rapidement, aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles : les moines y étaient nombreux et le domaine temporel se composait de vastes exploitations situées à proximité de l'abbaye mais aussi plus loin, en Velay, sud Vivarais ou Languedoc. Première abbaye cistercienne en Languedoc, elle fut suivie dans la Montagne par l'abbaye des Chambons, celle d'Aiguebelle — qui possédait un vaste domaine au Goudoulet — mais aussi par les Chartreux qui s'installent à Bonnefoy. Cette proximité sera d'ailleurs à l'origine de bien des disputes. Dévastée pendant la guerre de Cent Ans, elle ne retrouvera plus le prestige de ses débuts. La commende, au XV<sup>e</sup> siècle, puis les dégâts occasionnés par les guerres de Religion au siècle suivant, ne feront qu'empirer la situation. Les bâtiments monastiques, devenus vétustes, menaçaient ruine et les domaines étaient depuis longtemps exploités par des fermiers. La Révolution de 1789 finira d'anéantir cette abbaye qui avait traversé bien des vicissitudes. Le pire devait encore se produire, avec la destruction systématique et le pillage des vastes bâtiments, dont la plupart datait du XII<sup>e</sup> siècle ! Les voûtes de l'église abbatiale — la plus vaste église romane du Vivarais — furent même dynamitées au début du XX<sup>e</sup> siècle, alors que le monument était inscrit à l'inventaire des Monuments historiques.